

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal suivante :

Date: Mardi, 4 février 2025

Heure: 19 heures 30

Lieu: 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, J0K 3M0

Le présent avis public annonce la tenue d'une consultation publique et écrite pour la présente demande de dérogation mineure.

IMMEUBLE VISÉ: Cette demande de dérogation mineure est faite au regard de l'immeuble **5569895** du cadastre du Québec, sis au Rang Fontarabie.

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'acquérir l'autorisation du Conseil en vue d'obtenir auprès du Conseil, une grandeur supplémentaire 40,26m2 en plus des 40m2 règlementaires pour la construction d'un abri forestier. La grandeur totale de l'abri forestier concerné serait 80,25m2.

En vertu de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation lors de l'assemblée du 4 février 2025, et ce au moyen de la présente consultation écrite d'une durée de 15 jours préalable à la séance du Conseil.

Deux autres moyens de communication écrite s'offrent aux citoyens pour se faire entendre relativement à la présente demande de dérogation mineure :

- 1. Au moyen d'une communication écrite envoyée à l'adresse courriel suivante : dg@sainte-ursule.ca
- 2. Au moyen d'une communication écrite sur papier transmise par la poste à l'adresse suivante : 215 Rue Lessard, Sainte-Ursule, QC, J0K 3M0

DONNÉ À SAINTE-URSULE, CE 14 JANVIER 2025 (2025-01-14)

Guylaine Saint-Louis,

Directrice générale et Greffière-trésorière

Guylaine St-Louis

 Tél.: 819-228-4345
 215, rue Lessard

 Fax.: 819-228-8326
 Sainte-Ursule (Québec)

 www.sainte-ursule.ca
 JOK 3M0



CERTIFICAT DE PUBLICATION

DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

5569895 du CADASTRE DU QUÉBEC -RANG FONTARABIE

Je soussignée, Guylaine Saint-Louis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Ursule, certifie que j'ai publié le présent avis :

• À deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, à compter du 14 janvier 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de janvier 2025.

Guylaine St-Louis
Guylaine Saint-Louis,

Directrice générale et Greffière-trésorière

Tél.: 819-228-4345 Fax.: 819-228-8326 www.sainte-ursule.ca